

## Appel à Candidature (Relance)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef d'Agence 2<sup>ème</sup> catégorie** au niveau de la **Direction Régionale Kenitra Khemissat** relevant du Pôle Réseau.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
<b>Chef d'Agence 2<sup>ème</sup> catégorie Rommani</b>  <b>Direction Régionale Kenitra Khemissat</b>	-Chef d'Agence ;  Ou -Chef de Service et assimilé ayant une ancienneté(*) d'au moins 1 an dans le poste ;  Ou -Chef de Bureau ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ;  Ou -Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) et plus, ayant une ancienneté(*) d'au moins 5 ans à la CNSS ;  Ou -Collaborateur de catégorie 7 ayant une ancienneté(*) d'au moins 8 ans dans la filière Affiliés ou Assurés.	-Maîtrise des métiers de la CNSS ;  -Maîtrise des procédures internes relatives à la gestion des affiliés et des assurés ;  -Capacité à développer la relation client ;  -Qualité du suivi, du contrôle et respect des délais ;  -Connaissances des outils et applicatifs informatiques ;  -Capacité organisationnelle ;  -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ;  -Capacité à piloter, encadrer et superviser une équipe de travail ;  -Capacité d'analyse et Esprit de synthèse.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cnss.ma** au plus tard le **22 Nov 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



**Hassan BOUBRIK**  
Directeur Général

